

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-90

OBJET : Election du 6ème du Vice-président suite à la démission de Monsieur Carrez

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 6 juin 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LE BIDEAU Dominique |
| - ADOMO Caroline | - CLODONG Nicolas | - LE GUILLOU Patrick |
| - AMAR Sophie | - COCQ François | - LEBEAU Pierre |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - CROCHETON Florence | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DEGRASSAT Alain | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DELECROIX Pierre-Michel | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BENISTI Jacques Alain | - DOSNE Olivier | - MARTINEAU Pascal |
| - BENSOUSSAN Éric | - DROUVILLE Sylvain | - MEDINA Marc |
| - BERRIOS Sylvain | - DUVAUDIER Michel | - OUDINET Michel |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FACCHINI Monique | - PANNETIER Gilles |
| - CAILLEREZ Adrien | - FAUTRE Christian | - PARRAIN Mary France |
| - CAMBON Christian | - FENASSE Delphine | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAILHAC Benoît | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GAUVIN Brigitte | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CARPENTIER Agnès | - GRESSIER Jean-Jacques | - ROESH Germain |
| - CARREZ Gilles | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CERCLEY Nicole | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARBONNEL Michèle | - JEANNE Laurent | - TOLLARD Virginie |
| - CHARDIN Sylvie | - KARACA Sengul | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAULIEU Stéphane | - KENNEDY Marie | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | - VOGUET Jean-François |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur ROESH Germain
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Monsieur SEMO Igor a donné pouvoir à Monsieur Christian CAMBON
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-90-DE
Date de réception préfecture :
15/06/2016

ABSENTS NON REPRESENTES :

- LACHELACHE Nassim
- RISPAL Yoann
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 86 conseillers présents ou représentés,

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-90-DE
Date de réception préfecture :
15/06/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 06 JUIN 2016

OBJET : Election du 6^{ème} du Vice-président suite à la démission de Monsieur Carrez

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16/02 en date du 15 janvier 2016 portant fixation du nombre de Vice-présidents,

VU la délibération n°16/03 en date du 15 janvier 2016 portant élection des Vice-Présidents du Conseil de Territoire,

CONSIDERANT que, par la délibération, susvisée, le nombre de Vice-présidents a été fixé à douze,

CONSIDERANT qu'une démission a été apportée au Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

- M. Carrez (6^{ème} Vice-Président) ;

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à l'élection d'un Vice-président ;

- Le 6^{ème} Vice-Président ;

CONSIDERANT que, si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne prévoit que l'article L.2122-7-2 relatif à l'élection au scrutin de liste s'applique,

DELIBERE,

DECIDE de procéder à l'élection d'un Vice-président au scrutin uninominal :

- **Election du Sixième Vice-président :**

Est candidat : Madame Florence HOUDOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de votants: 86

- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral :

- Abstention : 2

- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 84

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-90-DE Date de réception préfecture : 15/06/2016
--

- MAJORITE ABSOLUE : 43

A OBTENU :

- 84 : voix

Madame Florence HOUDOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Vice-Président.

Et a été immédiatement installé.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun. Les réclamations contre les opérations électorales de la présente délibération doivent être déposées au plus tard à 18 heures, le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture ou à la Préfecture ou au Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signés après lecture,

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-90-DE
Date de réception préfecture :
15/06/2016